

Semaine Nationale de l'Internet Nuit du Web

Appel à candidatures pour le concours

Les technologies de l'information et de la communication ouvrent des nouvelles opportunités pour :

- faciliter le partage de l'information et l'accès à l'éducation et à la connaissance ;
- simplifier la vie des citoyens, y compris dans les zones rurales, en leur offrant des services de meilleure qualité et d'accès plus facile ;
- renforcer ainsi leurs capacités ;
- accroître la compétitivité des entreprises ;
- et améliorer la transparence, la bonne gouvernance et l'efficacité au sein des administrations publiques, y compris dans les collectivités locales.

Ceci suppose que les administrations et les entreprises conçoivent et livrent autrement leurs services aux citoyens et que ces derniers s'approprient les technologies de l'information et de la communication afin de pouvoir les utiliser dans leur vie de tous les jours.

Dans le cadre de la Semaine Nationale de l'Internet, il est organisé un concours pour décerner des prix d'encouragement et de stimulation aux acteurs qui se sont engagés dans l'édification de cette nouvelle société, à travers la mise en ligne de sites Web Burkinabè en vue de :

- mieux informer les citoyens ou leurs partenaires sur leurs activités ;
- améliorer la qualité des services qu'ils offrent et l'accès à ces services ;
- réduire le coût de leurs prestations ;
- faciliter le réseautage et le partage d'expérience.

Ce concours vise aussi à faire connaître ces sites au maximum d'internautes et en particulier aux burkinabé d'ici et d'ailleurs et à contribuer ainsi à leur promotion.

Il est ouvert à toute personne physique ou morale résident au Burkina Faso.

Les sites gagnants doivent être créatifs, novateurs, informatifs, dynamiques et interactifs.

Six catégories de prix sont ouvertes :

- le Prix du meilleur site Web sur l'éducation et la jeunesse ;
- le Prix du meilleur site Web des entreprises ;
- le Prix du meilleur site Web sur la culture et l'artisanat ;
- le Prix du meilleur site Web des Organisations de la Société Civile ;
- le Prix du meilleur site Web de l'Administration publique ;
- le Prix du meilleur site Web des organes de presse.

Des prix spéciaux seront également décernés.

La remise de ces prix s'effectuera au cours d'une soirée de gala (la nuit du web), diffusée en direct à la TNB, à laquelle seront invités des personnalités, les participants nominés ainsi que les membres des jurys et la presse.

Condition de dépôt des candidatures

Pour prendre part au concours, les personnes physiques ou morales devront s'inscrire à l'aide du formulaire disponible au Secrétariat de la Délégation Générale à l'Informatique et téléchargeable sur le site web de la Semaine Nationale de l'Internet www.SNI.bf.

Les inscriptions peuvent être acheminées par courrier déposé à la Délégation Générale à l'Informatique, par courrier électronique à l'adresse infos@sni.bf ou par fax au numéro (00226) 50 31 83 50.

Les candidatures seront validées par la publication de la liste des participants sur le site web de Semaine Nationale de l'Internet.

Les sites Web doivent être accessibles sur Internet par le jury au moment de l'évaluation.

La participation au concours est gratuite.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **Vendredi 22 Avril 2005 à 18h**.

Les prix

Les prix seront constitués de trophées. Dans certains cas, les trophées seront accompagnés d'un prix en espèces ou en nature.

Le jury peut décider de ne pas attribuer de prix dans l'une ou l'autre catégorie s'il estime le nombre d'inscriptions ou la qualité des sites insuffisants.